



Avenant n°2 Convention de mutualisation, de moyens et de services 2022-2025

Entre

La **Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo**, Château de la Lombardière, 07 430 DAVEZIEUX (Ardèche), représentée par son Président ou son représentant conformément à la délibération du conseil communautaire prise à cet effet,

La **Commune d'Annonay**, Hôtel de Ville, BP 133, 07104 ANNONAY Cedex (Ardèche), représentée par son Maire ou son représentant conformément à la délibération du conseil municipal prise à cet effet,

Le **Centre intercommunal d'action sociale d'Annonay Rhône Agglo** (CIAS), Château de la Lombardière, 07 430 DAVEZIEUX (Ardèche), représenté son Président ou son représentant conformément à la délibération du conseil d'administration prise à cet effet,

Et

Le **Centre communal d'action sociale d'Annonay** (CCAS), 3 rue des fossés du champ, BP 80, 07100 ANNONAY (Ardèche), représenté par son Président, ou son représentant conformément à la délibération du conseil d'administration prise à cet effet,

Par délibérations du Conseil communautaire du 15/12/2022, du Conseil municipal du 24/11/2022, du Conseil d'administration du CIAS du 14/12/2022 et du Conseil d'administration du CCAS du 13/12/2022, les parties ont approuvé la nouvelle convention de mutualisation.

L'objet du présent avenant, pris en application des articles 16 et 17 de la convention de mutualisation, est de faire coïncider la convention de mutualisation avec les évolutions de l'organisation de chacune des structures, afin de maintenir un mécanisme de refacturation au plus proche de la mutualisation effective pour l'année 2025.

Les règles en matière de refacturation sont les suivantes : pour l'année n , le calcul de la liquidation des sommes dues se fera sur la base de la masse salariale réelle de l'année $n-1$. Les sommes dues en 2025 seront ainsi calculées sur la base de la masse salariale 2024 de chacune des parties.

Le présent avenant modifie exclusivement le périmètre des postes mutualisés (nature et nombre des postes, clés de mutualisation), c'est-à-dire les articles 5 à 10 de la convention de mutualisation. Les autres dispositions demeurent inchangées.

Il est dès lors convenu ce qui suit :

Article unique :

Les articles 5 à 10 de la convention de mutualisation sont remplacés par les articles suivants :

« Article 5 : Direction Générale Adjointe Aménagement Durable et Attractivité du Territoire**Mises à disposition de moyens entre la Ville d'Annonay, Annonay Rhône Agglo, le CCAS et le CIAS**

Services mis à disposition	Postes	Ville D'Annonay	Annonay Rhône Agglo	CCAS D'Annonay	CIAS d'Annonay Rhône Agglo
Directeur Général Adjoint	1	50%	Employeur	Sans objet	Sans objet
Assistance DGA	2	50%	Employeur	Sans objet	Sans objet
Cellule administrative et financière	2	50%	Employeur	Sans objet	Sans objet
Chargé de mission Cœur de Ville	1	80%	Employeur	Sans objet	Sans objet
Directeur de l'économie	1	20%	Employeur	Sans objet	Sans objet
Chargé mission projet de territoire	1	10%	Employeur	Sans objet	Sans objet
Chef de service urbanisme	1	10%	Employeur	Sans objet	Sans objet
Direction de l'espace public					
▪ Directeur	1	Employeur	30%	Sans objet	Sans objet
▪ Chargés d'opération	3	Employeur	30%	Sans objet	Sans objet
Direction de la transition écologique					
▪ Directeur	1	50%	Employeur	Sans objet	Sans objet
▪ Chargé mission fluides énergie	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Chargé de mission Leader	1	50%	Employeur	Sans objet	Sans objet
▪ Chargé de mission PCAET	1	30%	Employeur	Sans objet	Sans objet
Direction transports et mobilité					
▪ Chargé mission mobilités	1	30%	Employeur	Sans objet	Sans objet

Article 6 : Direction Générale Adjointe Développement Humain**Mises à disposition de moyens entre la Ville d'Annonay, Annonay Rhône Agglo, le CCAS et le CIAS**

Services mis à disposition	Postes	Ville D'Annonay	Annonay Rhône Agglo	CCAS D'Annonay	CIAS d'Annonay Rhône Agglo
Directeur Général Adjoint	1	50%	Employeur	Sans objet	Sans objet
Assistant du DGA	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
Cellule administrative et financière	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
Direction de la Culture					
▪ Directeur de la Culture	1	20%	Employeur	Sans objet	Sans objet
▪ Assistante de direction	1	20%	Employeur	Sans objet	Sans objet
▪ Secrétariat	1	20%	Employeur	Sans objet	Sans objet
Direction des Sports					
▪ Directeur des Sports	1	50%	Employeur	Sans objet	Sans Objet
▪ Assistante	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Coordination sports	1	Employeur	30%	Sans objet	Sans objet

▪ Maintenance sports	12	Employeur	30%	Sans objet	Sans objet
Direction relation usagers population					
▪ Directrice	1	Employeur	25%	Sans objet	Sans objet
▪ Chef du service Relations aux Usagers	1	Employeur	20%	Sans objet	Sans objet
▪ Agents Administration Générale (accueil/standard)	4	Employeur	30%	Sans objet	Sans objet
▪ Agents Administration Générale (accueil/standard)	2	70%	Employeur	Sans objet	Sans objet
▪ Vaguemestre	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet

Article 7 : Direction Générale Adjointe Transition Ecologique et Cadre de Vie

Article abrogé suite à la fusion des deux DGA « Développement et Attractivité du Territoire » et « Transition Ecologique et Cadre de Vie » au sein de la DGA « Aménagement Durable et Attractivité du Territoire » - voir article 5

Article 8 : Direction Générale Adjointe Ressources

Mises à disposition de moyens entre la Ville d'Annonay, Annonay Rhône Agglo, le CCAS et le CIAS

Services mis à disposition	Postes	Ville D'Annonay	Annonay Rhône Agglo	CCAS D'Annonay	CIAS d'Annonay Rhône Agglo
Directeur Général Adjoint	1	50%	Employeur	Sans objet	Sans objet
Assistant/ CAF	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
Direction des finances					
▪ Directrice	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Directeur adjoint	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Chef de service	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Gestionnaire comptable	1	50%	Employeur	Sans objet	Sans objet
▪ Gestionnaire comptable	5	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
Direction des systèmes d'information					
▪ Directeur	1	Employeur	45%	5%	5%
▪ Assistante direction	1	Employeur	45%	5%	5%
▪ Equipe maintenance	3	Employeur	23%	2%	7%
▪ Chargé d'opération réseau	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Chargé projets informatiques	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
Direction des ressources humaines					
▪ Directeur	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Chargée de mission RH	1	50%	Employeur	Sans objet	Sans objet
▪ Conseiller prévention	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Conseiller prévention	1	40%	Sans objet	Employeur	50%
▪ Assistante direction	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Chef de service carrière paie	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Service Carrière/paie	2	Employeur	87.5%	Sans objet	Sans objet
▪ Service Emploi-Formation	4	Employeur	25%	20%	5%
Direction de la commande publique					

▪ Directrice	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Assistante de direction	1	Employeur	48%	2%	2%
▪ Agents commande publique	2	Employeur	48%	2%	2%
▪ Agents magasin	3	Employeur	25%	Sans objet	Sans objet
▪ Agents garage	2	Employeur	15%	Sans objet	Sans objet
Direction affaires juridiques					
▪ Directrice	1	Employeur	45%	5%	5%
▪ Chef du service juridique	1	Employeur	45%	5%	5%
▪ Gestionnaire assurance	1	Employeur	45%	5%	5%
▪ Gestionnaire des assemblées	2	Employeur	10%	Sans objet	Sans objet
▪ Gestionnaire des assemblées	1	10% Employeur		Sans objet	Sans objet
▪ Gestionnaire foncier	1	Employeur	40%	Sans objet	Sans objet
▪ Cheffe du service archives	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Archiviste	1	Employeur	30%	Sans objet	Sans objet
▪ Archiviste	1	70% Employeur		Sans objet	Sans objet
Direction du patrimoine bâti					
▪ Directeur	1	Employeur	30 %	Sans objet	Sans objet
▪ Chargés d'opération	4	Employeur	30 %	Sans objet	Sans objet
▪ Gestionnaire chauffage	1	Employeur	20%	Sans objet	Sans objet
▪ Chef de service ateliers	1	Employeur	5%	Sans objet	Sans objet
▪ Chef service adjoint ateliers	1	Employeur	5%	Sans objet	Sans objet
▪ Agents ateliers bâtiments	19	Employeur	20%	Sans objet	Sans objet
▪ Chef de projet Rives de Faya	1	50% Employeur		Sans objet	Sans objet
▪ Chef de service nettoyage	1	Employeur	30%	Sans objet	Sans objet
▪ Chef d'équipe nettoyage (de janvier à septembre 2024)	1	Employeur	30%	Sans objet	Sans objet
▪ Chef d'équipe nettoyage (de septembre à décembre 2024)	1	30% Employeur		Sans objet	Sans objet
▪ Agents de nettoyage	15	Employeur	30%	Sans objet	Sans objet
▪ Agents de nettoyage	13	70% Employeur		Sans objet	Sans objet

Article 9 : Direction Générale Adjointe Solidarités

Mises à disposition de moyens entre la Ville d'Annonay, Annonay Rhône Agglo, le CCAS et le CIAS

Services mis à disposition	Postes	Ville D'Annonay	Annonay Rhône Agglo	CCAS D'Annonay	CIAS d'Annonay Rhône Agglo
Directeur Général Adjoint	1	10%	Employeur	25%	55%
Direction cohésion sociale citoyenneté					
▪ Directeur	1	Employeur	30%	Sans objet	Sans objet
▪ Chef de service politique ville	1	Employeur	15%	Sans objet	Sans objet
▪ Assistante direction	1	30%	Employeur	10%	40%

Article 10 : Direction Générale des Services et Cabinet**Mises à disposition de moyens entre la Ville d'Annonay, Annonay Rhône Agglo, le CCAS et le CIAS**

Services mis à disposition	Postes	Ville D'Annonay	Annonay Rhône Agglo	CCAS D'Annonay	CIAS d'Annonay Rhône Agglo
Directeur Général des Services	1	50%	Employeur	Sans objet	Sans objet
Assistante DGS	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
Service protocole et logistique					
▪ Cheffe de service	1	Employeur	25%	Sans objet	Sans objet
▪ Adjointe cheffe de service	1	50%	Employeur	Sans objet	Sans objet
▪ Assistante	1	Employeur	25%	Sans objet	Sans objet
Service communication					
▪ Cheffe de service	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Graphiste	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Chargé de communication	1	Employeur	50%	Sans objet	Sans objet
▪ Chargé de communication	1	50%	Employeur	Sans objet	Sans objet

»

Établi en quatre exemplaires originaux, le

Pour la Commune d'Annonay,
Le Maire

Pour Annonay Rhône Agglo
Le Président,

Pour le CCAS d'Annonay,
Le Président

Pour le CIAS d'Annonay Rhône
Agglo
Le Président,